



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 septembre 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 13 septembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 16), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE (à compter de la question n° 5), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 5), M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter et jusqu'à la question n° 38), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 3), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 5), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 38 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 16), M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 16), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 16), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 15), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à et à compter de la question n° 38), Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 39), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 14 incluse).

Procurations de vote :

M. Gueric CHALNOT à Mme Catherine THIEBAUT, Mme Myriam EL-YASSA à M. Abdel GHEZALI, Mme Ilva SUGNY à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 39), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 15 incluse).

OBJET : 52 - Restauration de l'Eglise Saint-Pierre - Lancement des études et signature du marché de maîtrise d'oeuvre - Demandes de subventions

Restauration de l'Eglise Saint-Pierre
Lancement des études et signature du marché de maîtrise d'œuvre
Demandes de subventions

Rapporteur : Mme l'Adjointe THIEBAUT

	Date	Avis
Commission n° 5	12/09/2018	Favorable unanime (1 abstention)

I - Historique

«Principale basilique cémétériale de la Ville pendant le haut moyen âge, l'église Saint-Pierre fut rebâtie au XI^{ème} siècle, peut-être sous l'épiscopat de l'archevêque Hugues de Salins et remaniée à l'époque gothique.

Elle se dressait en ce temps-là plus près de l'Hôtel de Ville que l'actuel édifice, sur une place exigüe. Au XVIII^{ème} siècle, on considéra que son état de vétusté et son aspect moyenâgeux ne constituait en rien un embellissement pour la cité et un premier chantier de reconstruction s'ouvrit en 1732, vite abandonné.

En 1772-1773, à la demande de l'Intendant Lacoré, le grand maître parisien V. Louis donna quelques projets, repris partiellement (pour le péristyle notamment) à partir de 1782 par l'architecte C.J.A. Bertrand qui acheva l'église 4 ans plus tard».

Extrait de «Besançon ses rues, ses maisons» par L. Estavoyer et J.P. Gavignet.

Cet édifice est classé au titre des Monuments Historiques.

II - Programme de l'opération

Depuis la seconde guerre mondiale, la couverture a fait l'objet de plusieurs interventions partielles consistant à déposer les tuiles, les trier, les reposer en alternant les tuiles récupérées et neuves.

Aujourd'hui, la toiture est en mauvais état général. Les ouvrages en zinc sont en fin de vie, les petites tuiles en terre cuite se désolidarisent de leur support et glissent le long des versants. En 2016, des banchottes métalliques ont été installées sur les versants de la couverture donnant sur la terrasse du bar «le grand Vatel ou Iguane Café» pour sécuriser la terrasse. Cette année la même opération sera reconduite, côté rue de la République.

La charpente ancienne sera à restaurer au moins partiellement.

Le clocher doit également faire l'objet d'une restauration, et en particulier le beffroi. En façade, une intervention est nécessaire sur les pierres de taille qui ont souffert des intempéries. Les abat-sons doivent être également restaurés. De plus, les étanchéités en bitume situées au-dessus du péristyle et sur la dalle recevant la grande croix sont à refaire ainsi que l'ensemble des habillages en zinguerie.

Les travaux de restauration porteront sur :

- l'ensemble des couvertures et la charpente,
- le beffroi, le carillon et l'escalier intérieur en bois du clocher,
- les façades en pierre de taille du clocher, ainsi que les abat-sons,
- les étanchéités situées au-dessus du péristyle et au niveau de la croix en partie haute du clocher et remise en état de la croix.

III - Evaluation de l'opération

Cette opération est évaluée à 4 000 000 € TTC dont 400 000 € TTC pour les études dont 60 000 € TTC pour le diagnostic, objet de la présente délibération.

IV - Procédure

Dans ce cadre, il convient de lancer une consultation pour recruter un maître d'œuvre en charge des études de conception et du suivi de travaux. Conformément à l'article 25-II-3° du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, il est proposé d'engager une procédure concurrentielle avec négociation qui est permise en raison de la présence de prestations de conception dans le marché. Cette procédure restreinte permet la négociation sur la grande majorité des éléments du cahier des charges.

Le planning prévisionnel envisagé est le suivant :

- choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour début 2019,
- été 2019 : études de diagnostic,
- automne 2019 : élaboration d'une proposition de travaux à engager,
- lancement des marchés de travaux choix des entreprises au cours de l'année 2020,
- réalisation des travaux par tranches au cours de l'année 2021.

Il convient de préciser que, dans un premier temps, seules les études diagnostic seront réalisées pour un montant estimé de 60 000 € TTC, soit 50 000 € HT. La proposition de programme des travaux à engager ainsi que l'enveloppe prévisionnelle de ces travaux feront l'objet d'une délibération ultérieure en Conseil Municipal.

Dans le cadre de ces études diagnostic, l'Etat (DRAC) sera sollicité à hauteur de 50 % du coût HT.

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le lancement des études de diagnostic,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter les participations financières de l'Etat et de tout autre partenaire susceptible de financer cette opération et à signer les éventuelles conventions à intervenir,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le marché de maîtrise d'œuvre.

M. ACARD, Mme COMTE-DELEUZE, Mme DALPHIN, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme LEMERCIER, Mme MICHEL, M. GONON et M. FAGAUT, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 8

Préfecture du Doubs

Reçu le 04 OCT. 2018



Contrôle de légalité